DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

Conclusions motivées et avis de la commissaire enquêtrice Création et exploitation d'un crématorium à Esclavelles

Enquête du lundi 05 mai 2025 – 9h. au lundi 19 mai 2025 – 19h.

Délibérations du Conseil Communautaire des 15 décembre 2022 et 15 novembre 2023,
Courrier en date du 19 février 2025 de la sous-préfecture de Dieppe donnant son « *aval au déclenchement d'une enquête* »
Arrêté du Président de la Communauté de Communes Bray Eawy du 14 avril 2025 prescrivant une enquête publique.
Décision de désignation du tribunal administratif de Rouen du 25 mars 2025
Enquête publique n° E25000014 / 76

2ème partie

Les présentes conclusions motivées et l'avis font l'objet d'une présentation séparée du rapport d'enquête, conformément à l'article R.123-19 du code de l'environnement.

Commissaire enquêtrice : Madame Brigitte BEAUGRARD ROBIN

Sommaire

I - Rappel de l'objet de l'enquête publique et de la procédure engagée 4

I.1 Préambule 4

I.1.1 Rappel historique de la crémation 4

I.1.2 Déroulement d'une crémation 5

I.2 Le porteur de projet 5

I.3 Situation de la commune 5

I.4 Présentation du projet 6

I.5 Différentes étapes de l'enquête 8

I.6 Bilan de la procédure de l'enquête 11

I.7 Bilan de l'enquête 11

II – Mes conclusions motivées sur la demande de création et d'exploitation d'un crématorium sur la commune d'Esclavelles 12

II.1 Prise en compte des contraintes du territoire 12

II.2 Impacts du projet 12

II.2.1 Phase chantier 12

II.2.2 Phase d'exploitation 13

II.3 Avis de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) 14

II.4 Points négatifs du projet 14

II.5 Points positifs du projet 14

II.6 Conclusion 16

III – Mon avis sur la demande de création et d'exploitation d'un crématorium sur le territoire de la commune d'Esclavelles 17

I - Rappel de l'objet de l'enquête publique et de la procédure engagée

I.1 Préambule

La Communauté de Communes Bray Eawy a décidé de la création d'un crématorium sur le territoire de la commune d'Esclavelles, expliquant que dans le Pays de Bray, les plus proches crématoriums se situent à Rouen, Beauvais, Amiens ou Abbeville. C'est pourquoi la construction d'un équipement comme celui-ci sur son territoire permettrait alors de couvrir toute la partie Nord Est du département.

C'est le principe de délégation de service public qui a été choisi sous forme de concession à une société privée, pour la conception, la construction, la maintenance et l'exploitation d'un complexe funéraire.

Un contrat de concession a été signé le 15 décembre 2023 entre le Communauté de Communes Bray Eawy et la société OGF dont le siège social se situe à Courbevoie.

Ce projet de création d'un crématorium et d'un site cinéraire contigu est soumis à enquête publique au titre de l'article L 123-2 du code de l'environnement.

Une commissaire enquêtrice, Madame Brigitte BEAUGRARD ROBIN, a donc été désignée par le Président du Tribunal administratif de Rouen le 25 mars 2025 et deux dossiers d'enquête et deux registres ont été mis à la disposition du public, l'un au siège de l'enquête publique à la Communauté de Communes Bray Eawy et le deuxième à la mairie d'Esclavelles et ce pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 05 mai 2025 – 9h. au lundi 19 mai 2025 – 19h soit 15 jours.

A l'issue de l'enquête et sous le délai d'un mois, la commissaire enquêtrice rend son rapport et émet un avis.

I.1.1 Rappel historique de la crémation

La pratique de la crémation, consistant à brûler les dépouilles des défunts, remonte à l'Antiquité et a connu des évolutions significatives à travers les époques.

Dans de nombreuses civilisations anciennes, tels que les Grecs, les Romains, les Indiens et les Vikings, la crémation était une méthode courante de traitement des corps après la mort.

Cependant, à l'époque médiévale en Europe, elle a été généralement interdite en raison de l'influence de l'Église catholique romaine, qui préférait l'inhumation.

C'est au XIXe siècle, avec l'avènement du mouvement hygiéniste et des progrès de la science, que la crémation a été réintroduite en Occident comme une alternative à l'inhumation.

Aujourd'hui, elle est devenue une pratique de plus en plus populaire dans de nombreux pays, en raison de considérations environnementales, culturelles et pratiques.

I.1.2 Déroulement d'une crémation

En France la crémation doit obligatoirement avoir lieu dans un site particulier qu'est le «crématorium ». Le 1er crématorium en France a été celui du Père-Lachaise à Paris en 1883.

La crémation doit avoir lieu 24 heures au moins et 6 jours au plus après le décès. La grande majorité des crémations n'est pas accompagnée de cérémonies religieuses, mais par des cérémonies civiles.

Les cendres sont recueillies dans une urne, mais leur destination n'est pas libre. Soit elles sont conservées pour être déposées dans un columbarium, dans une tombe ou un caveau de cimetière, ou inhumées dans une propriété privée après autorisation préfectorale, soit elles sont dispersées dans un jardin du souvenir (la plupart du temps situé à côté du crématorium), un cite cinéraire, ou en pleine nature sous certaines conditions.

Elles peuvent être conservées au crématorium à la demande de la famille pendant un an.

I.2 Le porteur de projet

SAS OGF (Omnium de Gestion et de Financement) est le leader français des services funéraires, fort de plus de 200 ans d'expérience.

Le groupe dispose d'un réseau d'environ 1200 agences de pompes funèbres à travers la France, opérant sous différentes enseignes : PFG, Roblot, Henri de Borniol et des marques locales regroupées sous le label Dignité Funéraire.

Son siège social se situe à Courbevoie.

I.3 Situation de la commune

La commune d'Esclavelles se trouve depuis 1926 dans l'arrondissement de Dieppe du département de la Seine-Maritime.

Au 1er janvier 2024, Esclavelles est catégorisée commune rurale à habitat très dispersé. Elle compte 397 habitants (2022) pour une superficie de 9,76 km²

La commune est un village rural situé au carrefour des RD 928 et RD 915, et jouxtant la Forêt d'Eawy. Elle dispose d'un accès sur l'Autoroute A28.

Le village se trouve à 33 km au sud-est de Dieppe, à 40 km au nord-est de Rouen et à 60 km au nord-ouest de Beauvais.

La commune était membre de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois, un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre créé en 1998 et qui succédait à l'ancien SIVOM de Neufchâtel, constitué le 26 octobre 1977.

Dans le cadre de l'approfondissement de la coopération intercommunale prévu par la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) du 7 août 2015 qui prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre doivent avoir un minimum de 15 000 habitants, celle-ci a fusionné avec la Communauté de Communes de Saint-Saëns-Porte de Bray et huit communes issues de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy pour former le 1er janvier 2017 la Communauté de Communes Bray-Eawy (24 961 habitants – 2021), dont Esclavelles est désormais membre.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bray Eawy a approuvé, le 15 décembre 2022, le principe pour la gestion déléguée d'un crématorium avec site cinéraire par voie de concession de services avec réalisation des ouvrages nécessaires au service public.

Le 15 novembre 2023, il décide d'approuver le choix de la Société OGF ainsi que le contrat de concession pour une durée de 25 ans à compter de la mise en service du crématorium.

Contrat de concession signé le 15 décembre 2023.

I.4 Présentation du projet

La procédure « d'enquête publique » a pour objet d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions, préalablement à certaines décisions, afin de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous les éléments nécessaires à son information. La présente enquête publique porte sur la demande de création et d'exploitation d'un crématorium sur le territoire de la commune d'Esclavelles Parc d'activités « Les Hayons », membre de la Communauté de Communes Bray Eawy, dans le département de la Seine-Maritime.

OGF projette d'implanter sur la commune d'Esclavelles un crématorium sur la parcelle cadastrée ZK 59 Parc d'activités « Les Hayons » d'une superficie d'environ 7 950 m² dont 6 100 m² constructibles, actuellement occupée par une végétation peu dense et sans construction existante.

La zone d'activités « Les Hayons » compte à ce jour :

- au nord, une entreprise de travaux publics,
- à l'est, la voie interne du parc d'activités
- au sud, une zone humide non constructible
- à l'ouest, des terrains agricoles.

Le bâtiment d'une emprise au sol de 560 m² et d'une surface plancher de 506 m² se constitue de 2 parties :

- partie publique réservée à l'accueil des familles,
- partie techniques réservée au personnel.

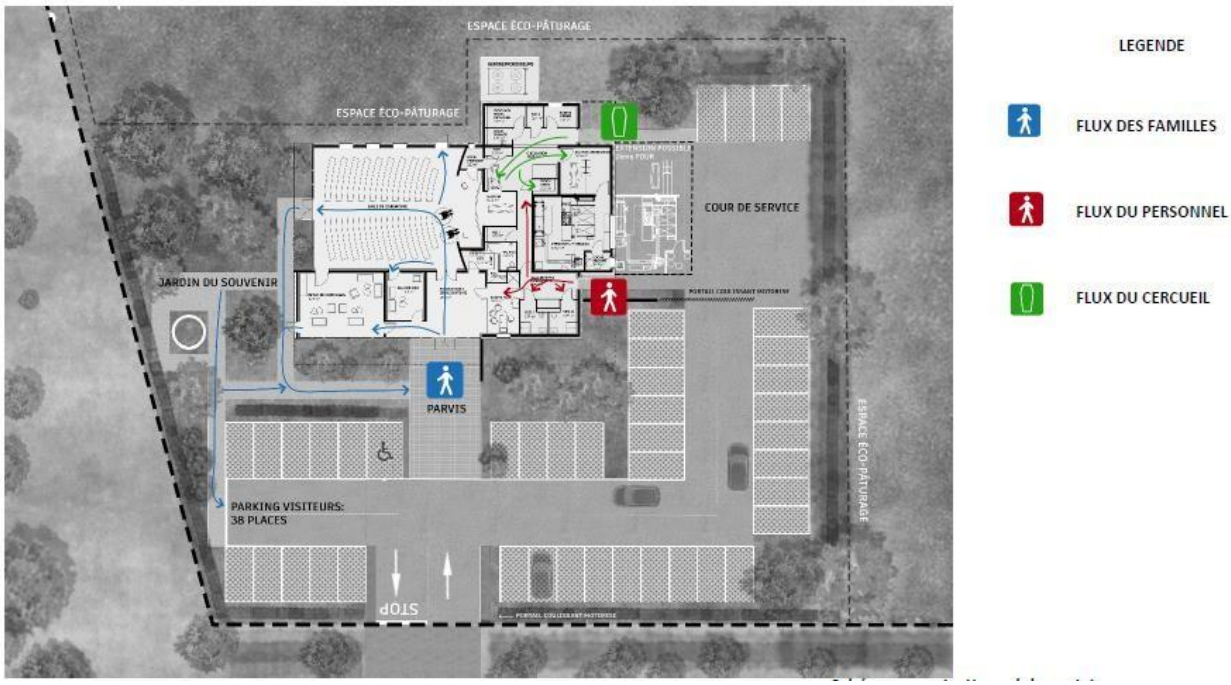

L'exploitation de 2 appareils de crémation est prévue à terme.

Le système de filtration permet le traitement des gaz et des fumées avant rejet dans l'atmosphère.

Les aménagements extérieurs comprennent :

- des espaces verts arborés et des aménagements végétalisés avec des essences locales,
- un jardin du souvenir avec un puits de dispersion et des cheminements piétons,

- une zone de stationnement d'environ 38 places (dont 1 PMR),
- une zone d'accès réservée au personnel.

L'exploitation du crématorium est prévue pour une durée de 25 ans.

I.5 Différentes étapes de l'enquête

La procédure d'enquête s'est déroulée selon les différentes étapes suivantes :

- Délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022 relative à l'approbation du principe pour la gestion déléguée d'un crématorium avec site cinéraire par voie de concession de services et réalisation des ouvrages nécessaires au service public
- Délibération du Conseil Communautaire du 15 novembre 2023, décidant d'approuver le choix de la Société OGF, comme concessionnaire du contrat de concession pour la réalisation et la gestion du crématorium intercommunal.
- Contrat de concession de services signé le 15 décembre 2023 entre Monsieur Nicolas BERTRAND, Président de la Communauté de Communes Bray Eawy et Monsieur Eric CABANNE, OGF.
- Avis du 05 août 2024 de la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) décidant que le projet de création d'un crématorium sur la commune d'Esclavelles n'est pas soumis à évaluation environnementale. C'est la raison pour laquelle, à la lecture de l'article L.123-9 du code de l'environnement, la durée de l'enquête est de 15 jours.
- Permis de construire n° PC 076 244 24 b0004 a été délivré le 12 novembre 2024 par le maire de la commune d'Esclavelles.
- Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique du 19 février 2025.
- Décision du 25 mars 2025 du Président du Tribunal Administratif de Rouen désignant la commissaire enquêtrice, enquête n° E25000014 / 76.
- Réception du dossier d'enquête par voie électronique le 28 mars 2025, complété le 08 avril 2025 et des pièces complémentaires pour ma compréhension par voie postale le 14 avril 2025 pli recommandé
- Première réunion de présentation le 04 avril 2025 dans les locaux de la mairie d'Esclavelles, en présence de :

  Monsieur Alain LUCAS, Vice-président de la Communauté de Communes Bray Eawy en charge du Développement Economique et de l'Aménagement du Territoire,

  Monsieur Pascal LE DORTZ, Directeur de la Communauté de Communes Bray Eawy,

  Monsieur Denis GUEVILLE, Maire d'Esclavelles,

  Monsieur Jean-Antoine GOURINAL, OGF, Directeur des crématoriums et de l'Environnement,

  Monsieur David ROSER, OGF, Directeur de secteur opérationnel,

  Mme Catherine REISS, OGF, Gestionnaire de contrats de concession,

  Monsieur Philippe BRETON, Commissaire enquêteur suppléant

Et moi-même.

afin de mettre en place les modalités d'organisation de l'enquête publique.

Nous avons planifié les dates de l'enquête : du lundi 05 mai 2025 – 9h. au lundi 19 mai 2025 – 19h. soit 15 jours, ainsi que les dates et horaires de mes trois permanences. Nous avons discuté des mesures de publicité afin d'assurer la meilleure information possible de la population.

Enfin, nous nous sommes rendus sur les lieux concernés par le projet au parc d'activités « Les Hayons ».

- Réception par courriel le 08 avril 2025, d'un ensemble d'éléments complémentaires pour une meilleure compréhension du sujet après demande formulée auprès de Madame Catherine REISS, porteur de projet et reçus par pli recommandé le 14 avril 2025.
- Arrêté du 14 avril 2025 signé du Président de la Communauté de Communes Bray Eawy concernant l'enquête publique pour la création et la gestion d'un crématorium à Esclavelles.
- Mercredi 16 avril 2025, j'ai pu visiter le crématorium d'Yvetot accompagnée de Monsieur David ROSER.
- Mercredi 30 avril 2025, j'ai rencontré Monsieur Nicolas BERTRAND, Président de la Communauté de Communes Bray Eawy et son directeur Monsieur Pascal LE DORTZ à Neufchâtel-en-Bray, ainsi que Messieurs GUEVILLE, maire d'Esclavelles, Emmanuel EVEZARD, Responsable de projets et David ROSER, OGF.
  Mais avant je me suis rendue sur le lieu du projet parc d'activités « Les Hayons » et à la mairie d'Esclavelles afin de contrôler l'affichage de l'avis d'enquête publique.
- En application du code de l'environnement, notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants, une enquête a été prescrite pour une durée de 15 jours : du lundi 05 mai 2025 – 9h au lundi 19 mai 2025 – 19 h.
- La DREAL, qui a été consultée, a décidé que « Le projet de création d'un crématorium sur la commune d'Esclavelles n'est pas soumis à évaluation environnementale" c'est pourquoi à la lecture de l'article L.123-9 du code de l'environnement, la durée de l'enquête est de 15 jours.
- 19 jours avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, la Communauté de Communes Bray Eawy et le maire de la commune d'Esclavelles en ont informé le public par voie dématérialisée : PanneauPocket ainsi que le site internet de la Communauté de Communes Bray Eawy à l'adresse :

  https://brayeawy.fr/2025/04/16/enquete-publique-crematorium//

  intégrant une vidéo que la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs, en collaboration avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, ont élaboré afin de présenter l'enquête publique et expliquer également le rôle du commissaire enquêteur.
- et par voie d'affichage sur le lieu concerné par l'enquête et sur les panneaux d'affichage de la Communauté de Communes et de la mairie d'Esclavelles ainsi qu'au rond-point en direction d'Esclavelles et du parc d'activités et à l'entrée du parc d'activités « Les Hayons ».

- 15 jours avant enquête publique et dans les 8 jours de l'enquête, deux publications dans deux journaux, un régional et un local : Paris-Normandie et le Courrier Cauchois.
- deux dossiers, soumis à enquête, et deux registres d'enquête ont été mis à la disposition du public l'un à la mairie d'Esclavelles et le second dans les locaux de la Communauté de Communes Bray Eawy, siège de l'enquête publique, pendant toute la période.
- Un poste informatique était disponible pour le public, la Communauté de Communes Bray Eawy donnant la possibilité de consulter le dossier d'enquête ;
- Les observations du public pouvaient être transmises par courrier postal adressé à l'attention de la commissaire enquêtrice – Mairie – rue du Centre – 76270 Esclavelles, ou par courriel à l'adresse **:** pref-consultation-crematorium@brayeawy.fr
- 1ère permanence - Lundi 05 mai 2025 à 9h, ouverture de l'enquête publique à la mairie d'Esclavelles. J'y ai assuré une première permanence de 9h à 12h au cours de laquelle j'ai reçu 1 personne, 1 contribution.
- 2ème permanence - Mercredi 14 mai 2025 de 14h à 17h, deuxième permanence. 1 personne est venue prendre des renseignements sur le projet et a laissé 1 commentaire.
- 3ème permanence - Lundi 19 mai 2025 de 16h à 19h, il s'agit de la troisième et dernière permanence. Je n'ai reçu aucune personne.
- A l'expiration de l'enquête la commissaire enquêtrice transmet, dans le délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier, son rapport avec les conclusions motivées au Président de la Communauté de Communes Bray Eawy. Elle transmet simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.
- Les conclusions de la commissaire peuvent être : avis favorable, avis favorable avec réserves ou bien avis défavorable.
- Une copie du rapport et des conclusions est tenue à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Décision prise à l'issue de l'enquête (rappel) :

Après la réception du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sur le dossier d'enquête publique, conformément à l'article L. 2223-40 du Code général des collectivités territoriales, le Préfet soumet pour avis le dossier de demande d'autorisation de création du crématorium à la Commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Si un avis favorable est donné par la commission, c'est au Préfet de prendre un arrêté portant autorisation de création du crématorium.

I.6 Bilan de la procédure de l'enquête

Dans le cadre du bilan sur la procédure engagée pour diligenter l'enquête, je considère que :

- La procédure a été organisée selon la législation et la réglementation, en application des dispositions du code de l'environnement.
- Courrier du 19 février 2025 de la sous-préfecture de Dieppe donnant « *son aval au déclenchement de l'enquête* ».
- Toutes les formalités prescrites par l'arrêté de la Communauté de Communes Bray Eawy du 14 avril 2025 ont été respectées, notamment les mesures de publicité :
  - affichages de l'avis d'enquête sur la porte d'entrée de la mairie d'Esclavelles ainsi que dans les locaux de la Communauté de Communes Bray Eawy à Neufchâtel-en-Bray et sur le lieu du projet parc d'activités « Les Hayons », plus au rond-point en direction d'un coté à la commune d'Esclavelles et de l'autre au parc d'activités « Les Hayons » et enfin à l'entrée du parc d'activités.
  - les insertions de l'avis dans deux journaux : Paris-Normandie et le Courrier Cauchois.
- Les différentes pièces du dossier d'enquête ont été mises en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes Bray Eawy : https://brayeawy.fr
- Pendant toute la durée de l'enquête, le public pouvait consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur l'un des registres d'enquête déposé à la Communauté de Communes Bray Eawy et en mairie d'Esclavelles.
- Les contributions pouvaient être adressées à l'attention de la commissaire enquêtrice :
  - par voie postale à l'adresse de la mairie d'Esclavelles : rue du Centre – 76270 Esclavelles,
  - ou par voie électronique, à l'adresse : pref-consultation-crematorium@brayeawy.fr

Au cours de toute la procédure d'enquête (avant son ouverture et pendant son déroulement) je n'ai constaté aucune anomalie par rapport aux dispositions de l'arrêté du 14 avril 2025 prescrivant l'enquête publique.

I.7 Bilan de l'enquête

L'enquête s'est déroulée dans de très bonnes conditions d'accueil à la mairie d'Esclavelles avec mise à ma disposition d'une salle à l'entrée de la mairie. Pendant mes trois permanences j'ai reçu, en toute confidentialité, 2 personnes**.**

Au terme de la procédure, j'ai constaté avoir reçu les contributions suivantes :

- 2 observations sur le registre déposé à la maire d'Esclavelles.

Les contributions écrites et orales reçues au cours de l'enquête comportaient un total de 2 observations, plus celles de la commissaire enquêtrice

- au nombre de 16 soit un total de 18 observations.

Le dossier d'enquête ne comportant pas de pagination générale, j'ai ajouté des onglets afin de faciliter la recherche d'un document.

La publicité faite par la Communauté de Communes Bray Eawy et la commune d'Esclavelles a été celle préconisée pour une enquête publique.

Toutes les observations ont fait l'objet d'un procès-verbal de synthèse de 10 pages que j'ai adressé par courriel à Madame Catherine REISS (à sa demande), OGF, le 26 mai 2025.

Ce procès-verbal est complété par les observations du public (2) ainsi que par mes propres remarques et questions sur le projet (16).

Le porteur de projet OGF m'a adressé, par courriel, son mémoire en réponse de 14 pages en date du 10 juin 2025 (le 09 juin étant férié – Pentecôte). Globalement les réponses apportées étaient claires, précises et cohérentes.

II – Mes conclusions motivées sur la demande de création et d'exploitation d'un crématorium sur la commune d'Esclavelles

II.1 Prise en compte des contraintes du territoire

Esclavelles est située dans le département de la Seine-Maritime en région Normandie.

Esclavelles est une des 46 communes formant la Communauté de Communes Bray Eawy.

C'est une commune rurale de 397 habitants (2022).

II.2 Impacts du projet

Le projet ne présente aucun impact environnemental ni patrimonial. En effet, la ZNIEFF la plus proche est à 700 m et le projet montre une absence d'incidence notable sur la zone Natura 2000 située à 2km.

Quant au site classé « Buis du cimetière de Maucomble » se situe à 3 km du terrain où serait construit le crématorium.

Enfin, le projet est situé dans le périmètre de protection éloigné d'un captage d'adduction collective publique.

II.2.1 Phase chantier

Le chantier est prévu pour durer 13 mois.

Il est estimé un passage journalier de 2 véhicules. Ce qui ne présente pas d'incidence vis-à-vis du trafic routier ni de gêne en termes d'accès et de circulation.

La phase de travaux occasionnera ponctuellement des nuisances sonores dues principalement aux engins de chantier qui devront rester en dessous des limites réglementaires et donc acceptable pour le voisinage.

Les produits de construction utilisés seront nettoyables, sans usage de produits d'entretien odorants.

Une charte « Chantier à faibles nuisances » sera imposée aux entreprises travaillant sur le site. Elle inclut des obligations en termes de maitrise des éventuels impacts sur les sols et le sous-sol, de gestion des déchets ou encore de conservation d'un chantier propre afin de maitriser au mieux l'aspect visuel du chantier depuis l'extérieur.

Il s'agira d'une démarche à faible impact environnemental avec l'établissement d'un Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets par les entreprises prenant part au projet. Elles devront adopter également une stratégie de réduction des consommations d'énergie et d'eau.

L'alimentation en eau sera assurée par le réseau communal.

Durant la phase de chantier, les travaux s'effectueront dans la journée.

II.2.2 Phase d'exploitation

Le bâtiment sera constitué de deux parties :

- une publique réservée à l'accueil des familles
- l'autre technique réservée au personnel.

A terme, l'exploitation de deux appareils de crémation sera prévue. Ils seront constitués d'une chambre de crémation et d'une chambre de postcombustion des gaz.

Un système de filtration permettra le traitement des gaz et des fumées avant rejet dans l'atmosphère, traitement par voie sèche et refroidisseur de fumées couplé à un aéroréfrigérant pour évacuer les calories et d'un doseur de réactifs neutralisants pour le traitement des fumées. Des manches filtrantes permettant la rétention des composés contenus dans les gaz seront récupérés dans des fûts hermétiques.

Des aménagements extérieurs comprendront :

- des espaces verts arborés et végétalisés avec des essences locales,
- un jardin du souvenir avec un puits de dispersion des cendres,
- un parking engazonné de 38 places dont 1 PMR,
- une zone d'accès réservée au personnel de service.

Le crématorium sera ouvert 5 jours et demi.

II.3 Avis de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Par décision, datée du 05 août 2024, « Le projet de création d'un crématorium sur la commune d'Esclavelles (Seine-Maritime) n'est pas soumis à évaluation environnementale.

II.4 Points négatifs du projet

Les chantiers de construction présentent plusieurs inconvénients mais sont incontournables :

- les bruits constants des machines, tracteurs, pelleteuses, … qui sont gênant pour les riverains,
- la dégradation de l'air du fait des poussières produites par les travaux,
- la perturbation occasionnée par le trafic des véhicules et engins de chantier divers,
- destruction de la végétalisation,
- perturbation de la faune,
- les nuisances sonores dues principales aux engins de chantier,
- production de déchets, etc.

L'entrée et la sortie au parc d'activités « Les Hayons » ne se fait que par une voie d'accès à double sens partagée, se terminant par un rond-point permettant les manœuvres de demi-tour. Pendant la phase d'exploitation du crématorium, la circulation routière sera amplifiée par le flux des voitures du public venant et sortant du lieu, ce qui pourrait occasionner une gêne pour le personnel des entreprises alentours.

La commune d'Esclavelles est concernée par le risque lié au transport routier du fait de la proximité de l'autoroute A28.

II.5 Points positifs du projet

Ce type de construction semble réponde à une demande croissante de crémations offrant ainsi une alternative aux enterrements traditionnels. Il est donc important que de telles structures existent pour répondre aux attentes des familles.

OGF souhaite que ce projet s'inscrive dans une démarche Haute Qualité environnementale, objectifs applicables aux bâtiments pour maitriser et limiter les impacts d'un projet sur l'environnement extérieur et créer un environnement intérieur sain et confortable.

Le seul site classé dans le périmètre d'étude étendu de 5 km autour du terrain visé par le projet est le « Buis du cimetière de Maucomble ».

La commune n'est soumise ni à un PPR (Plan de Prévention des Risques) lié aux inondations mouvements de terrain, retrait-gonflement des sols argileux, ni à un PAPI (Programme d'Actions

de Prévention des Inondations), et n'est pas concernée par le TRI (Territoire à Risque important d'Inondation)

Le site choisi pour implanter un crématorium sur la commune d'Esclavelles se situe au sein du parc d'activités « Les Hayons », en dehors du village et donc sans nuisance pour les habitants. Autour de ce lieu, quelques entreprises mais surtout des terres agricoles et non constructibles, donc un lieu calme et propice au recueillement. Il est entouré de terres arables, de forêts de conifères et de feuillus ainsi que de prairies.

Le terrain visé par le projet est actuellement en friche semi-naturelle avec végétation peu dense et sans construction existante. Ce lieu sera ensuite occupé par un bâtiment esthétique, planté de fleurs et d'arbustes.

Les rejets atmosphériques ne devraient pas conduire à une dégradation de la qualité de l'air ambiant au niveau local.

Il serait sans impact sur la qualité des eaux souterraines et superficielles.

La Communauté de communes Bray Eawy est propriétaire du lieu de construction du crématorium, il n'y aura donc pas d'expropriation à prévoir.

A la lecture du mémoire en réponse du pétitionnaire, OGF, aux observations faites, il semblerait qu'il tienne compte de deux d'entre elles :

- la première concerne l'installation d'une borne de recharge double pour véhicules électriques ainsi que 9 places de stationnement pré-équipées ;
- la deuxième, OGF envisagerait la mise en place d'une cuve de récupération des eaux de pluie afin d'arroser les diverses plantes de l'espace paysager ;

L'accès au lieu est facilité par les RD 928 et RD 915 à proximité et par l'autoroute A28.

Un tel projet permettra de réduire les distances d'accueil des familles pour organiser une crémation.

Absence d'incidence notable sur la zone Natura 2000.

Aucun espace protégé n'est identifié dans le périmètre d'étude étendu de 5 km du terrain visé par le projet.

Les terrains proches sont à vocation agricole (ouest), une voirie (est), une zone humide non constructible (sud) et des entreprises (nord et est).

Le crématorium n'est pas compris dans le périmètre de protection d'un monument historique et aucun projet n'a été approuvé dans le périmètre de 1 km autour du terrain.

Pendant toute la phase de chantier, les entreprises auront des obligations à respecter qu'il s'agisse du bruit, des produits utilisés, de la gestion des déchets, des eaux usées rejetées et des eaux pluviales. Une charte « Chantier à faibles nuisances » sera intégrée aux pièces du dossier de consultation des entreprises pour une stratégie de réduction des consommations d'énergie. Les travaux s'effectueront pendant la journée.

S'agissant de l'exploitation du crématorium, un système de filtration permettra le traitement des gaz et des fumées avant rejet dans l'atmosphère.

Les émissions atmosphériques liées au projet de crématorium ne conduisent pas à une dégradation de la qualité de l'air ambiant au niveau local et limite les émissions de gaz à effet de serre.

Les émissions sonores et les nuisances olfactives sont considérées comme négligeables.

Le projet n'engendre pas d'impact notable sur la qualité des eaux pluviales rejetées ni sur les eaux souterraines et superficielles.

L'ensemble des déchets générés par l'activité est traité par des filières adaptées et suivis annuellement.

OGF semble cumuler compétence et expérience. Elle maitrise l'ensemble des expertises du parcours d'obsèques pour un meilleur service à la famille en deuil.

OGF semble soucieux du confort qui doit être fourni aux familles au moment du recueillement, par un accueil personnalisé, la garantie de dignité du défunt, un traitement respectueux du corps, dans des lieux sobres, apaisants et dans une atmosphère de sérénité.

Des formations sont dispensées aux salariés.

L'opération sera financée par la société délégataire.

La Communauté de Communes Bray Eawy percevra des redevances annuelles fixes et variables, non négligeables et donc des retombées économiques positives.

II.6 Conclusion

Le dossier présenté pour cette enquête publique est compréhensible pour l'ensemble des personnes intéressées. Les caractéristiques du projet sont présentées dans le rapport non technique et les divers documents du dossier.

L'ensemble des documents a pu également être consulté sur le site internet de la Communauté de Communes Bray Eawy.

Le dossier papier était consultable dans les locaux de la Communauté de Communes Bray Eawy et à la mairie d'Esclavelles où ils étaient à la disposition du public.

Il n'y a pas d'impacts environnementaux.

La publicité a été réalisée comme le demande la règlementation.

La participation du public a été limitée comme le témoigne le peu de visites et d'observations.

Lors de l'enquête, il a été collecté les informations suivantes :

2 Visites,

2 observations écrites sur le registre,

16 observations de la commissaire enquêtrice

Soit un total de 18 observations.

III – Mon avis sur la demande de création et d'exploitation d'un crématorium sur le territoire de la commune d'Esclavelles

C'est pourquoi :

- après avoir mené une étude attentive et approfondie du dossier ainsi que de l'ensemble des pièces jointes, j'observe que le dossier d'enquête publique était complet.
- suite à la rencontre
  - avec les représentants de la Communauté de Communes Bray Eawy, le maire de la Commune d'Esclavelles, le personnel d'OGF, et après la visite des lieux d'implantation du projet ;
  - aux nombreux contacts avec Madame Catherine REISS ;
  - à la visite du crématorium d'Yvetot ;
- conformément à l'ordonnance du Tribunal Administratif de Rouen le 25 mars 2025 me désignant en tant que commissaire enquêtrice ;
- suivant le courrier de la sous-préfecture de Dieppe du 19 février 2025 donnant « *son aval au déclenchement d'une enquête* »;
- l'affichage réalisé sur le lieu du site du projet, sur la porte d'entrée de la commune d'Esclavelles et de la Communauté de Communes Bray Eawy ;
- les parutions dans la presse régionale et locale (Paris-Normandie et le Courrier Cauchois) ;
- l'accessibilité du dossier sur le site internet de la Communauté de Communes Bray Eawy, identique à la version papier déposée en mairie d'Esclavelles et à la Communauté de Communes Bray Eawy ;
- la mise à disposition d'une adresse e-mail par la Communauté de Communes Bray Eawy
- les 3 permanences de 3 heures chacune dans les locaux de la mairie d'Esclavelles ;
- les observations recueillies lors de ces permanences ;
- l'étude des commentaires, observations, questions du public et de la commissaire enquêtrice et la qualité des réponses apportées ;
- OGF semble tenir compte de deux observations : installation de borne de recharge pour véhicules électriques ainsi que d'une citerne de récupération des eaux de pluie ;
- les informations que j'ai pu recueillir soit en me documentant, soit en contactant les personnes intéressées par le projet ;

je donne un AVIS FAVORABLE

En effet :

- le dossier soumis à l'enquête publique est compréhensible par le public ;
- le projet permettra de répondre aux besoins actuels du fait du nombre croissant de crémations;
- les familles n'auront pas de longues distances à parcourir ;
- le site retenu se situe à l'écart du village et donc sans avoir à le traverser et en direction du parc d'activités « Les Hayons » ;
- le site sera entouré, de fleurs, d'arbres et arbustes, dans un cadre paysager ;
- l'adaptation des horaires de travaux pendant la journée ;
- des entreprises engagées devront respecter de nombreux critères, qu'ils soient sonores, gestion des déchets, respect de l'aspect extérieur pour un visuel propre ;
- une circulation facilitée par les deux voies départementales et à la proximité de la sortie de l'autoroute A28.

Toutefois, je recommande :

- le respect de la règlementation en vigueur s'agissant de l'aménagement de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parking,
- et l'étude de faisabilité pour la mise en place d'une citerne de récupération des eaux pluviales destinées à l'arrosage de la végétation.

Rédigé le 16 juin 2025

Brigitte BEAUGRARD ROBIN